CERTIFICAT DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Ce document fournit des informations utiles sur la performance énergétique du bâtiment (PEB). Des explications et informations complémentaires plus détaillées figurent dans les pages suivantes.

Avenue de Tervueren 171
1150 WOLUWE-SAINT-PIERRE
Appartement 4e étage
Superficie: 179 m²



Certificat PEB valide jusqu'au: **25/02/2024**

1 Performance énergétique du bâtiment

Très économe

- A
- 46 - 95 B
- 96 - 150 C
- 151 - 210 D
- 211 - 275 E
- 276 - 345 F
- G

Très énergivore

Performance énergétique moyenne en Région de Bruxelles-Capitale

D

Consommation par m² [en kWhEP/m²/an]	172
Consommation totale [en kWhEP/an]	30.787

2 Emissions CO2

Emissions annuelles de CO2 par m² [kg CO2/m²/an]

PEU — BEAUCOUP

47

3 Recommandations

Les 3 premières recommandations pour améliorer la performance énergétique sont:

1. Placer des vannes thermostatiques sur les radiateurs
2. Installer un système de ventilation permettant la ventilation contrôlée du logement.
3. Isoler les conduites de distribution du chauffage central dans les espaces non chauffés au moyen de produits adaptés.

Retrouvez plus de détails et d'autres recommandations dans les pages suivantes.

4 Informations administratives

Certificat délivré le:	25/02/2014	*Affectation:*	Habitation individuelle
Certificat PEB n°:	20140225-0000214510-01-6		

	Oui	Non
Présence d'une attestation de réception du système de chauffage:	☐	■
Si oui, est-elle conforme?	☐	☐
Présence d'un rapport de diagnostic:	☐	■

Coordonnées du certificateur PEB: *Nom:* VANDEROOST Michel — *Numéro d'agrément:* 001105308

Société: Newpeb 0477/78.18.78

CERTIFICAT DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Avenue de Tervueren 171, 1150 WOLUWE-SAINT-PIERRE
Certificat PEB N°: 20140225-0000214510-01-6
Certificat PEB valide jusqu'au: 25/02/2024

Annexe

Ce certificat est une carte d'identité de la performance énergétique du bâtiment (PEB) qui vous concerne.
Il a pour but d'informer et de sensibiliser les acheteurs ou locataires potentiels de la qualité énergétique de l'habitation certifiée.
Chaque habitation qui est construite, qui est mise en vente ou qui est mise en location en Région de Bruxelles-Capitale doit posséder ce document.
Le présent certificat a été établi par un certificateur agréé.
Le certificat PEB original est à garder par le propriétaire jusqu'à la fin de sa période de validité.

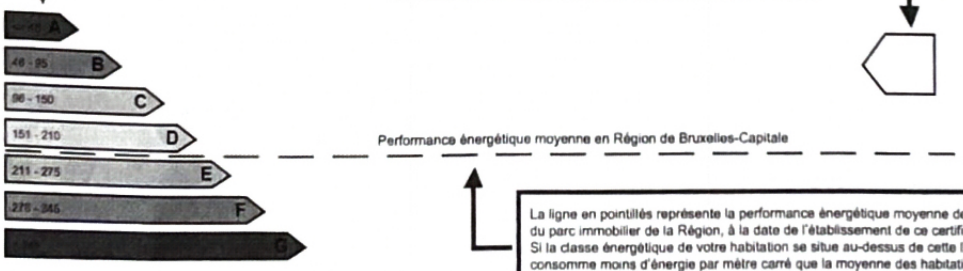
Si vous constatez des anomalies dans le certificat PEB, veuillez contacter: plaintes-certibru@environnement.irisnet.be

Veuillez trouver ci-dessous plus d'explications concernant les données reprises dans le certificat

1 Performance énergétique du bâtiment

Les classes A à E possèdent chacune 3 sous-niveaux (A+, A, A-, B+, B, B-, ...).
Les habitations les plus performantes qui soient appartiennent à la classe A+, les plus énergivores à la classe G.

La classe énergétique de l'habitation est indiquée dans la flèche.
Elle est déterminée sur base de la consommation par m².



Performance énergétique moyenne en Région de Bruxelles-Capitale

La ligne en pointillés représente la performance énergétique moyenne des habitations du parc immobilier de la Région, à la date de l'établissement de ce certificat.
Si la classe énergétique de votre habitation se situe au-dessus de cette limite, elle consomme moins d'énergie par mètre carré que la moyenne des habitations bruxelloises.

La valeur de consommation par m² et la consommation totale se veulent indicatives et peuvent diverger de la consommation réelle de l'habitation, suivant l'occupation qui en est faite.
Elles sont calculées en prenant en compte les caractéristiques des installations techniques et des parois de l'habitation, ainsi que certaines conditions standard d'occupation et de température de chauffage.

La valeur de consommation indiquée est donnée pour une année climatique moyenne.
Vous pouvez donc comparer les valeurs de consommation de certificats de performance énergétique de différentes habitations établis à des années différentes, mais pas directement les comparer à votre facture énergétique annuelle, qui elle, varie en fonction du climat de l'année.

La valeur de consommation par m² d'habitation est exprimée en kilowattheure d'énergie primaire (kWhEP), ce qui permet, au moyen de facteurs standards de conversion, de tenir compte des quantités d'énergie consommées en fonction des combustibles. Par exemple, en Belgique, pour produire et fournir 1 kWh d'électricité, il faut consommer en moyenne 2,5 kWh d'énergie en amont (pétrole, gaz, nucléaire, charbon, éolien, ...).

Consommation par m² [en kWhEP/m²/an]	**172**
Consommation totale [en kWhEP/an]	**30.787**

2 Emissions CO2

Le CO_2 est le principal gaz à effet de serre, responsable des changements climatiques.
La quantité de CO_2 émise est proportionnelle à la quantité de combustible et d'électricité utilisée pour le chauffage, la ventilation, la production d'eau chaude sanitaire et éventuellement le refroidissement de l'habitation.